Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 15 mai 2018

Ouverture de la séance à 9h30. Lecture de notre déclaration liminaire (en fin de compte-rendu).

1. Présentation et avis sur le le PAP du DUERP de la DIRCOFI:

AVIS DU CHSCT SUR LE PAP DU DUERP 2018
de la DIRCOFI CENTRE OUEST

Les membres du CHSCT de la Sarthe ont pris connaissance du document fourni en qualité de plan annuel de prévention (PAP) et rappellent l'obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé des agents ainsi que la mise en œuvre des neuf principes généraux de prévention des risques.

Le PAP 2018 présenté par la DIRCOFI Ouest semble regrouper tous les risques recensés par les agents.

36 % des annotations du PAP concernent les RPS soit une petite augmentation.
Suite aux réunions du GT dédié aux RPS, ceux-ci sont répartis selon les 6 thématiques antérieures déjà examinées : - pouvoir anticiper son travail, surcharges de travail, dossiers complexes, la pression des objectifs, concilier travail et vie personnelle et les situations difficiles.
Le GT dédié note aussi 2 risques nouveaux : les exigences émotionnelles et l'autonomie et marges de manœuvre.
Le CHSCT souligne la qualité du document annexe joint au PAP concernant les Risques psychosociaux.
Cependant les mesures mises en œuvre ne permettent pas totalement de supprimer les risques psycho sociaux.

En 2017, le CHSCT 72 a relevé de l'absence de ligne sur le logiciel Rialto mémo dans le DUERP, sujet à controverse en raison de son inutilité dans le travail quotidien et de son caractère chronophage. Les agents du Mans ont bien noté cette problématique dans le DUERP 2018. En raison des menaces de fautes professionnelles suite au boycott de l'application Rialto mémo, ceci a été mal vécu et a choqué fortement les vérificateurs par rapports à leurs autres missions. Le CHSCT 72 note cette année encore l'absence de prise en compte dans le PAP 2018.

En 2017, le CHSCT souhaitait obtenir un retour de résultat des mesures organisationnelles (autonomie et marge de manœuvre). La communication ayant été faible en 2017, il est souhaitable qu'elle soit améliorée en 2018.

Comme l'an dernier, il serait souhaitable que les dates d'échéances de mise en œuvre des mesures proposées soient effectivement indiquées. Sur certaines propositions, les dates peuvent être sur un calendrier pluriannuel.

Cet avis est le dernier établi par le CHSCT de la Sarthe, la DIRCOFI Centre-Ouest dans son ensemble sera rattachée à la Direction d'Ille et Vilaine à compter des prochaines élections.

2. Spécificités liées aux horaires atypiques au CDC et conditions de vie au travail

Au cours de deux temps forts annuels d'accueil du public à la DGFIP pour l'impôt (campagne déclarative et campagne des avis), le Centre De Contact offre aux usagers une ouverture élargie aux horaires indiqués.
Ces journées sont fixées par la Direction générale (Mission Stratégie relations aux publics, SRP). Le calendrier est communiqué au centre de contact du Mans au moins un mois à l'avance.

Les dates retenues par la DDFIP de la Sarthe sont : les mardi 22 mai, 29 mai, 2 juin et le 5 juin.

Concernant le mardi les horaires d'accessibilité au public sont de 8 h 30 à 22 h 00 et pour le samedi de 9 h 00 à 19 h 00.
Suite à l'intervention du médecin de prévention (MDP), une attention particulière a été portée sur la **pause repas** pour un temps de travail continu supérieur à 6 heures. En effet pour la tranche horaire 15 h 00 – 22 h 00, la pause réglementaire est de **45 minutes**.
Notre DDFIP n'ayant pas envisagé ce problème doit se rapprocher de la division RH aux fins de prendre une décision uniforme sur l'ensemble du territoire. Après une analyse juridique plus approfondie, il ressort que les articles relatifs aux temps de pause dans le code du travail sont hors du champ du décret 82-453 modifié. C'est par analogie que l'employeur public peut s'y conformer.

Notre DDFIP propose d'adosser les 2 poses de 20 minutes initialement prévues pour cette plage horaire soit 40 minutes. Problème du lieu de restauration reste entier.

3. Présentation des enquêtes du CHSCT suite aux deux accidents de travail au CDC :

Une réunion entre SI2A et SRP est prévue le 22 mai prochain.

Le MDP nous informe de la confection d'un triptyque en voie de diffusion portant sur les recommandations et attitudes à avoir dans un CDC.
Par ailleurs le MDP porte l'accent sur la différence entre le **choc acoustique**, pas synonyme de perte auditive et qui survient aussi avec des intensités moyennes, et le **traumatisme sonore** qui est une atteinte physiologique (neurones) avec cicatrice acoustique.

Pour sa part, l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST) nous informe de la parution la semaine prochaine d'une étude établie par la société Ilexia, expert en téléphonie.
Il rappelle que le casque doit être porté obligatoirement car il répond au mieux comme EPI (équipement de protection individuelle).
Par ailleurs, dès lors que l'ensemble des représentants du personnel sont toujours en désaccord avec les mesures prises par la DDFIP, l'ISST interpellera l'inspection du travail.

4. Présentation par M. Régent de l'étude ergonomique à Montval sur Loir.

Après avoir rappelé que l'intervention de l'ergonome, monsieur REGENT, a permis un retour de la communication entre les personnels du CDFP, le retour à un collectif de travail et enfin que l'ensemble des agents se sont saisi des perspectives offertes, nos représentants ont salué le travail réalisé et espèrent qu'il servira d'exemple pour d'autres sites en difficulté.
Le MDP rappelle que les réunions de service nécessaires au management doivent permettent l'échange d'informations descendantes et ascendantes.

Pour les travaux immobiliers nécessaires à l'agencement du CDFP, la Mairie de Montval sur Loir et son équipe technique étudient la faisabilité des projets (porte d'entrée, mur porteur) arrêtés par l'ergonome.

Dès lors que nous avons appris ce jour la position de la Mairie et que les projets ne sont pas définitivement arrêtés et chiffrés, les membres du CHSCT ne sont pas en mesure à l'heure actuelle, d'émettre un avis circonstancié.

5. Examen des propositions d'action dont devis suite à l'étude acoustique de l'antenne immobilière de Nantes :

Trois devis ont été proposés. Le choix s'est porté sur la société DB acoustique dont le devis s'élève à 2940 € TTC.
A ce jour, le total des décisions du CHSCT s'élève à 70 815,06 € sur un budget alloué pour 2018 de 79 202,34 €.

6. Examen des accidents de travail.: RAS

Sortie 13h30.

****

HYGIENE & SECURITE

Vos représentants F.O.-DGFiP au CHSCT:

CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

- Jean-Yves **PERDRIAU**	Pôle CE Le Mans	tel : 02.43.83.82.86
- Anne **PUJOL**	Paierie Départementale	tel : 02.43.77.50.47

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFiP

NOM : ---------- PRÉNOM : ----------

N°AGORA : ---------- ADRESSE MÈL : ----------

GRADE : ---------- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : --------- %

AFFECTATION : ----------

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- le ----------

(signature)

➔ **66 %** *de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu*

Déclaration Liminaire
Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
du 15 MAI 2018

Le 02 mai 2018, vous avez informé de façon dématérialisée les agents sur l'évolution du réseau.
Ainsi ,dans le cadre du dispositif d'adaptation des structures et du réseau (ASR), les projets de l'étude pour le 1er janvier 2019 se résume de la façon suivante :
fermeture (Connerré), fusion (SIE ST Calais /Mamers), regroupement (spécialisation hôpital et EHPAD).

Depuis plus d'un an, l'ASR connaît une accélération sans précédent, à tel point qu'il est permis de se demander ce qu'il restera à terme de nos services si les restructurations se poursuivent à un tel rythme.

Notre direction départementale comme les autres, se livre en effet à une course à l'échalote destructrice pour satisfaire une Direction générale soucieuse d'offrir chaque année au ministre son lot de propositions de restructurations et/ou de fermetures de sites, pensant ainsi lui donner des gages d'efficacité.
Sur le terrain, de démotivation des équipes et des cadres en dégradation du service rendu , cette opération devient un formidable gâchis comme en témoigne le DUERP ou le TBVS.

L'ordre du jour qui nous est proposé aujourd'hui prouve s'il en était, les conséquences de cette politique destructrice. On crée les conditions génératrices de problèmes pour commander ensuite les pansements (PAP, Ergonome, horaires atypiques, gestion immobilière) . Il arrive même que la notion de danger grave et imminent ne soit pas retenue.

Tout est fait pour déstabiliser, angoisser et isoler. La peur issue de l'anxiété et de l'insécurité ne permet-elle pas une meilleure maîtrise des esprits fragilisés.
C'est pourquoi, nous rappelons que les facteurs de RPS doivent être analysés prioritairement de manières préventives et non curatives, en amont des projets .

Un proverbe africain dit : « Si l'arbre savait ce que la hache lui réserve, il ne lui fournirait pas le manche » C'est bien ce que fait notre Direction Générale en regroupant et regroupant encore dans une logique forcenée de réduction des coûts immédiats qui ignore le coût social et économique à moyen et long terme.